



Partie 2

DÉFIS ET COHÉSION DES ESPACES FRANÇAIS

A Les territoires français face aux mutations économiques
et à la crise de 2008

B Défi agricole et alimentaire dans les territoires

C Services à la population, accessibilité et cohésion territoriale

D Evolution des mobilités et processus d'inégalités spatiales

E Interdépendance et cohésion des espaces
à différentes échelles

F Les défis territoriaux des changements climatiques,
de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise
de l'énergie

G Potentiel d'innovation et diversité
des schémas de localisation

H La diversité des atouts et trajectoires des territoires

A Les territoires français face aux mutations économiques et à la crise de 2008

Les mécanismes de diffusion de la crise de 2008 s'inscrivent dans le processus de mutation économique des territoires à l'œuvre depuis des décennies. La montée du tertiaire a modifié la nature de la spécialisation fonctionnelle des territoires, hier fondée sur la densité industrielle, aujourd'hui sur la composition du tissu tertiaire. Ce mouvement s'est accompagné d'une redistribution spatiale des emplois sur le territoire national, qui a davantage bénéficié aux territoires du Sud et de l'Ouest, notamment en raison de leur dynamisme démographique.

La majorité des territoires qui ont conservé une spécialisation industrielle ont peu bénéficié du développement du tertiaire supérieur. Leur vulnérabilité aux retournements conjoncturels leur vaut d'être les premières victimes de la crise. Les territoires à vocation résidentielle ont mieux résisté, mais en touchant les secteurs de la construction, de l'immobilier ou du tourisme, la crise a également fragilisé le modèle de développement fondé sur l'économie résidentielle. Les territoires de type « métropolitain » ont mieux tiré leur épingle du jeu au plus fort de la crise et rebondissent plus vite.

94

1 | Les évolutions structurelles et la redistribution spatiale de l'emploi en France

| La tertiarisation de l'économie dans les régions françaises

La transition vers les activités tertiaires

La crise de 2008 a accentué les difficultés des régions déjà très fragilisées par les mutations de l'appareil productif français, en particulier les territoires de tradition industrielle. Elle a accéléré un processus de mutation économique engagé depuis plusieurs décennies. Les grandes évolutions de la répartition géographique de l'emploi avant la crise et la spécialisation fonctionnelle des territoires qui en est issue permettent de mieux comprendre les mécanismes territoriaux de diffusion de la crise.

Alors que le nombre d'emplois en France métropolitaine est passé de 20,8 à 25,3 millions entre 1975 et 2006, selon l'étude

réalisée par l'Insee [1] à partir des données des recensements de la population, on compte 8,1 millions d'emplois supplémentaires dans les activités tertiaires (services aux entreprises, transports, commerce de gros, activités financières ou immobilières) et respectivement 2,1 et 1,2 millions d'emplois en moins dans l'industrie et l'agriculture. En 2006, le secteur tertiaire concentre 75% de l'emploi en métropole contre 52% en 1975. La part de l'industrie a, quant à elle, pratiquement diminué de moitié, passant de 28% à 15%, celle de l'agriculture a été divisée par trois, de 10% à 3,5%, et la construction représente désormais 6% des emplois contre 9% en 1975.

Tableau 1 ► Emploi par grande sphère d'activité en France métropolitaine (1975-2006)

	Effectifs				Évolutions (en %)				
	1975	%	2006	%	75-82	82-90	90-99	99-2006	75-2006
Agriculture	2 108 000	10,1	882 000	3,5	-16	-27	-26	-7	-58
Industrie	5 928 000	28,4	3 839 000	15,2	-11	-11	-12	-7	-35
Construction	1 896 000	9,1	1 622 000	6,4	-7	-12	-15	23	-14
Tertiaire productif	1 892 000	9,1	4 524 000	17,9	15	54	14	18	139
Tertiaire résidentiel	5 268 000	25,3	6 403 000	25,3	4	-1	5	13	22
Education, santé, action sociale	2 182 000	10,5	5 086 000	20,1	42	16	20	18	133
Administration	1 574 000	7,5	2 905 000	11,5	17	19	19	12	85
Total	20 848 000	100	25 261 000	100	2	3	3	11	21

Source : Insee, RP 1975 à 2006, emploi au lieu de travail selon l'activité principale de l'établissement

La baisse de l'emploi industriel a davantage affecté les régions du Nord-Est

La baisse de l'emploi industriel a été particulièrement forte dans les régions du Nord-Est durant les années quatre-vingt où la plupart des industries des biens intermédiaires (sidérurgie, métallurgie, chimie, textile, bois et papier) furent sévèrement touchées. Au niveau national, l'industrie a perdu plus de 2 millions d'emplois entre 1975 et 2006. Cette diminution doit néanmoins être relativisée car une partie résulte de l'externalisation de fonctions assurées précédemment au sein des entreprises industrielles (cantine, nettoyage, transports, recherche-développement). La diminution de l'emploi agricole a particulièrement touché les régions du Sud et de l'Ouest où il était le plus élevé. Après un fort recul, le secteur de la construction est redevenu créateur d'emplois à partir des années 2000 (256 000 entre 2000 et 2006). A l'exception du petit commerce alimentaire, de la poste, des transports ferroviaires et fluviaux, toutes les activités tertiaires ont enregistré une hausse de leurs emplois entre 1975 et 2006.

La pression croissante de l'innovation, l'impératif de flexibilité, la réduction des délais de production et l'intensification des échanges ont engendré le doublement du poids du tertiaire productif (transport de marchandises, commerce de gros, services aux entreprises, dont l'intérim), par rapport aux autres secteurs d'activité, passant de 9 à 18 % des emplois. Sur cette même période, le poids du tertiaire résidentiel (commerce de détail, services rendus aux particuliers et transport de personnes) stagne autour de 25 % des emplois totaux même si les secteurs du tourisme et des loisirs explosent avec des hausses d'effectifs de 66 % pour les hôtels, cafés, restaurants et de 75 % pour les activités culturelles et récréatives.

Enfin, ce sont les emplois publics et ceux financés principalement par la protection sociale qui se sont le plus développés. Les emplois des administrations sont passés de 7,5 % à 11,5 % du total, ceux du secteur regroupant l'éducation, la santé et l'action

sociale de 10 à 20 %. L'action sociale est le secteur qui a connu la plus forte croissance. Ces services recouvrent l'accueil des personnes âgées, l'accueil des handicapés, l'aide à domicile, les crèches et garderies d'enfants, l'action sociale des administrations comme les Centres communaux d'action sociale (CCAS). Le nombre d'emplois y est passé de 110 000 en 1975 à 1,51 million en 2006.

La spécialisation, hier fondée sur la densité industrielle, repose à présent principalement sur la composition du tissu tertiaire

En 1975, la géographie française de la structure sectorielle de l'emploi résultait des écarts de densité industrielle entre les régions. La typologie des structures d'emploi régionales à cette date fait ressortir la spécialisation industrielle des régions du Nord-Est et de Rhône-Alpes. L'Île-de-France avait également en 1975 une forte densité industrielle mais sa structure productive demeurait majoritairement tertiaire, la distinguant avec Paca des autres régions. Le reste du territoire formait un ensemble caractérisé par de plus fortes proportions d'emploi dans la filière agricole et la construction.

En 2006, les activités tertiaires sont largement majoritaires dans chaque région et chaque département. Entre régions de province, la tertiarisation de l'emploi a réduit les écarts de structure productive. Dans chacune, les diminutions d'effectifs les plus significatives ont été enregistrées dans les secteurs les plus représentés (les restructurations industrielles ont été plus fortes dans les régions du Nord-Est que dans les régions du Centre et de l'Ouest) opérant ainsi un rapprochement des structures d'activités.

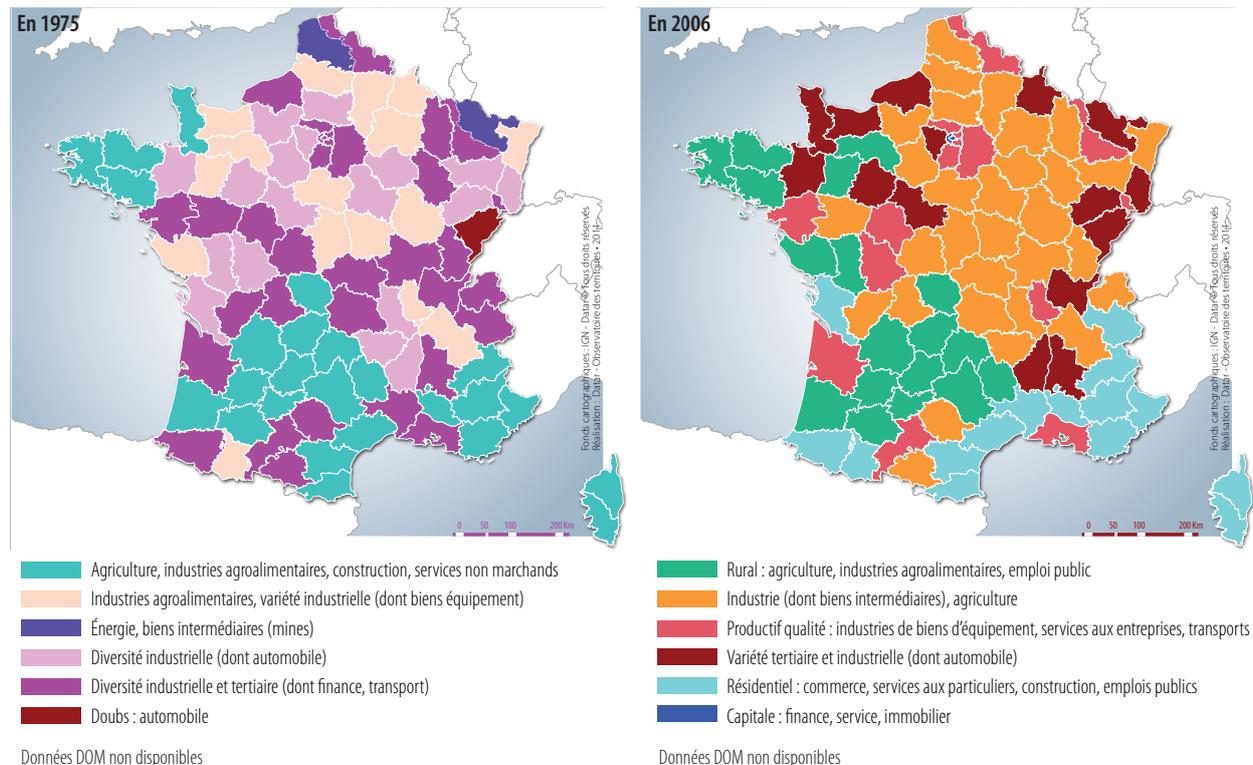
L'emploi industriel est néanmoins toujours surreprésenté au nord d'une ligne Nantes-Valence au sein d'un espace compre-

nant le Bassin parisien, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace, la Lorraine, Rhône-Alpes et la Franche-Comté. Mais la densité industrielle n'est plus le seul critère de distinction entre les territoires. La densité et la diversité du tissu tertiaire départagent aujourd'hui les régions à forte densité industrielle. Les régions Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine et Haute-Normandie se démarquent des autres régions de province à forte densité industrielle par leur surreprésentation d'activités tertiaires. Elles ont en commun de compter une ou plusieurs grandes agglomérations ce qui les différencie des autres régions à forte densité industrielle qui, dépourvues d'agglomération comparable, ont un tissu tertiaire bien moins développé et diversifié : Picardie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Centre et Bourgogne. Une forte orientation vers l'emploi public et les activités touristiques et résidentielles rapproche désormais les trois régions méditerranéennes, qui ont connu une chute prononcée de l'emploi agricole et, parallèlement, un vif essor de l'emploi dans la construction, le tertiaire résidentiel et les administrations publiques. Les DOM ont désormais une structure d'activités qui les rapproche de cette catégorie.

L'Île-de-France conserve une structure atypique puisque la région capitale a perdu plus de la moitié de ses emplois industriels mais a connu parallèlement un essor remarquable de ses activités tertiaires, dont le poids était déjà important en 1975. Leur part est passée de 63% en 1975 à 84,3% en 2006, pourcentage aujourd'hui le plus élevé de toutes les régions françaises, DOM inclus. Le tertiaire francilien est avant tout marchand, avec une part d'activités financières et de services aux entreprises deux fois plus élevée qu'en province. Dans une moindre mesure, les services aux particuliers et les transports sont eux aussi concentrés en Île-de-France, en position dominante avec plusieurs grands établissements (aéroports, audiovisuel, activités culturelles, parcs d'attraction). En 2006, l'Île-de-France concentre toujours les industries à haute valeur ajoutée. Elle se distingue également par la faiblesse relative des emplois dans les activités liées à la présence des populations (commerce de détail, éducation, santé, etc.).

Une classification au niveau des départements confirme cette évolution des espaces. En 1975, les départements étaient pour

Cartes 1 et 2 ► Typologies des départements selon la structure de l'emploi, en 1975 et en 2006



Note : ces deux typologies résultent d'une méthode statistique appelée classification automatique qui vise à regrouper au sein d'une même classe les individus ayant des profils similaires. Les profils des départements sont ici définis à partir de la répartition des emplois par secteur d'activité, selon la nomenclature française d'activité en 16 postes. Les départements ayant le même type de tissu productif sont donc regroupés dans la même classe, les classes étant qualifiées par les activités dominantes des départements qui les composent.

Source : Insee, RP 1975 et 2006, emploi au lieu de travail

une grande part caractérisés par la nature de leur production industrielle. Les départements franciliens ou ceux abritant une grande métropole étaient caractérisés par leur tissu tertiaire, mais aussi par la présence d'industries diversifiées. Les mines distinguaient le Pas-de-Calais et la Moselle. Dans l'espace rural, plusieurs départements combinaient agriculture et industrie (Aisne, Somme, Hautes-Pyrénées). D'autres reposaient avant tout sur la filière productive agricole (agriculture et IAA), la Bretagne, l'espace du Massif central, mais aussi à cette date les trois régions méditerranéennes.

En 2006, on distingue désormais trois catégories dominées par les activités tertiaires. Le tertiaire de type résidentiel caractérise la plupart des départements des régions méditerranéennes mais aussi désormais les Pyrénées. Avec une orientation exceptionnelle dans la finance, les services et l'immobilier, Paris et les Hauts-de-Seine se singularisent. Suite aux phases successives de désindustrialisation et de tertiarisation, le Nord et la Meurthe-et-Moselle ont rejoint le groupe des départements abritant les principales grandes villes, qui se caractérisent par leurs fonctions urbaines (commerce, services aux entreprises).

La redistribution spatiale de l'emploi et des grandes fonctions de la production révèle l'évolution des systèmes productifs territoriaux

Les fonctions de fabrication industrielle et les fonctions métropolitaines spécifient les territoires

L'approche de la géographie des fonctions de production agricole, de fabrication industrielle, des fonctions métropolitaines, permet de dissocier les activités de production des activités support et d'isoler les fonctions stratégiques du tertiaire. Elle montre comment les grandes évolutions structurelles de l'emploi se sont traduites dans les territoires jusqu'à un niveau très fin, celui des zones d'emploi.

En 2006, ces trois grands types de fonctions regroupent respectivement 3,1 %, 8,5 %, 24,7 % des emplois de France métropolitaine. Le degré de concentration de l'emploi varie beaucoup d'une fonction à l'autre. Les fonctions métropolitaines sont les plus concentrées : la moitié des emplois des fonctions métropolitaines sont regroupés dans 21 zones d'emploi (6%), celles des grandes agglomérations, plus particulièrement Paris et celles du Sud et de l'Ouest. Les emplois de la fabrication industrielle

le sont un peu moins, avec la moitié des emplois dans 18 % des zones d'emploi. Elles sont plus présentes dans le quart nord-ouest du pays, en Rhône-Alpes et dans le sillon rhodanien, et dans les zones d'emploi de quelques grandes agglomérations comme Toulouse. Cette géographie est différente de celle, plus connue, de la spécialisation industrielle, qui montre la surreprésentation de l'industrie dans l'emploi du quart nord-est. La différence tient à la plus grande diversification du tissu productif des régions de l'Ouest ou des zones d'emploi sièges des grandes agglomérations, qui bénéficient également de la forte présence des autres fonctions, lesquelles regroupent la construction, le commerce, les transports, la logistique, les autres services. Celles-ci représentent 63,6 % de l'emploi et sont très corrélées à la présence de la population, alors que la fabrication industrielle et les fonctions métropolitaines identifient des spécialisations économiques. Elles sont plus dispersées : 50 % des zones d'emploi concentrent 85 % de l'emploi de ces autres fonctions. Enfin, la fonction agricole est également concentrée, avec 50 % des emplois dans 16 % des zones d'emploi, mais compte tenu de son faible poids, elle a aujourd'hui un impact moindre sur la différenciation des territoires.

Tableau 2 ► Répartition de l'emploi et évolution par grande fonction (1982-2006)

	Effectifs			Part dans l'emploi total (%)		
	1982	2006	Evolution annuelle moyenne (en %)	1982	2006	Variation (en pts)
Agriculture et pêche	1 753 000	794 000	-3,2	8,2	3,1	-5,1
Fonctions métropolitaines	4 227 000	6 240 000	1,6	19,8	24,7	4,9
Fabrication industrielle	3 365 000	2 152 000	-1,8	15,7	8,5	-7,2
Autres fonctions	12 022 000	16 075 000	1,2	56,3	63,6	7,4
Total France métropolitaine	21 367 000	25 261 000	0,7	100	100	

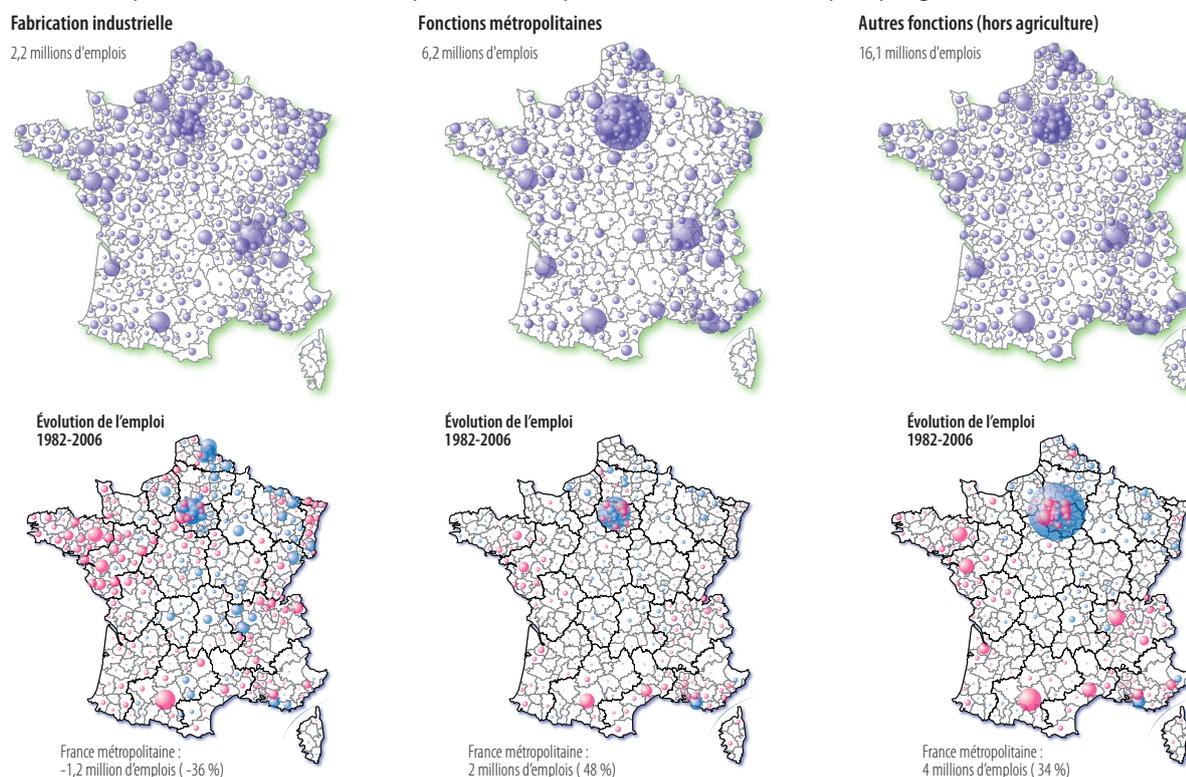
Source : Insee, RP 1982 et 2006

La redistribution spatiale des activités de fabrication industrielle a bénéficié aux zones d'emploi de l'Ouest et du Sud

Entre 1982 et 2006, les emplois de la fabrication industrielle ont diminué d'un tiers, les emplois de l'agriculture de moitié. Dans le même temps, les emplois des fonctions métropolitaines ont progressé de moitié et ceux des autres fonctions d'un tiers. L'évolution de l'emploi dans ces grandes fonctions s'est accompagnée d'une redistribution spatiale, qui permet notamment de mieux comprendre les mécanismes territoriaux de diffusion des effets de la crise de 2008.

La diminution des emplois de fabrication industrielle, notamment la baisse des industries de biens intermédiaires depuis le début des années 80, a particulièrement affecté les zones d'emploi de tradition industrielle du Nord et de l'Est (sauf l'Alsace). Dans le même temps, les Pays de la Loire, la Bretagne, Midi-Pyrénées au départ peu industrialisées ont été relativement épargnées par les crises successives et ont développé leur tissu industriel dans des activités nouvelles, notamment les industries agroalimentaires, l'électronique, l'aéronautique. L'Alsace et Rhône-Alpes ont également renforcé leur poids en termes d'emploi industriel. Fortes d'un capital humain au niveau de formation relativement élevé et d'une attractivité résidentielle avérée, la plupart des zones d'emploi sièges des capitales régio-

Carte 3 ► Répartition et redistribution spatiale des emplois entre les zones d'emploi, par grande fonction (1982-2006)



Contribution de chaque zone d'emploi à l'emploi total de la France métropolitaine, en 2006
(en % de l'emploi total de chaque région, par zone d'emploi 1990)



Note : Ces trois types de fonctions représentent 97 % de l'emploi total. Données DOM non disponibles

Contribution de chaque zone d'emploi à l'évolution de l'emploi total de la France métropolitaine, entre 1982 et 2006
(en % de l'emploi total de chaque région, par zone d'emploi 1990)



Composition des types de fonctions

Fabrication industrielle : fabrication hors artisanat

Fonctions métropolitaines : Commerce inter-entreprises, conception-recherche, prestations intellectuelles, gestion

Autres fonctions : Education-formation, santé et action sociale, distribution, services de proximité, entretien-réparation, BTP, administration publique, transport-logistique, culture-loisirs, artisanat

Source : Insee, RP 1982 et 2006

► L'APPROCHE FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI

La répartition de l'emploi est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activités. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises et des groupes, en particulier pour les services, souvent externalisés. La nomenclature fonctionnelle des activités économiques établie par l'Insee, à partir notamment des travaux de Félix Damette et Pierre Beckouche consiste en une approche du rôle économique d'un territoire par les métiers exercés dans les établissements installés sur le territoire, approche différente de celle des activités principales des établissements : dans l'analyse par fonctions, les emplois d'une entreprise industrielle seront répartis selon l'activité réelle des salariés suivant qu'ils travaillent dans la production, la gestion administrative ou encore l'encadrement. L'Insee répartit l'ensemble des emplois à partir de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles détaillée (PCS) en 15 grandes fonctions. Les fonctions sont distinguées selon leur rôle dans le processus de production, ce qui permet notamment de mettre en évidence l'évolution, à la fois dans le temps et dans l'espace, de l'organisation du système productif.

Pour cette analyse, les 15 fonctions définies par l'Insee ont été regroupées et croisées avec la nomenclature séparant les activités relevant de la sphère présentielle de celles relevant de la sphère non présentielle (au sens de l'Insee), dans le but d'isoler les activités de fabrication industrielle.

Quatre groupes de fonctions ont ainsi été constitués :

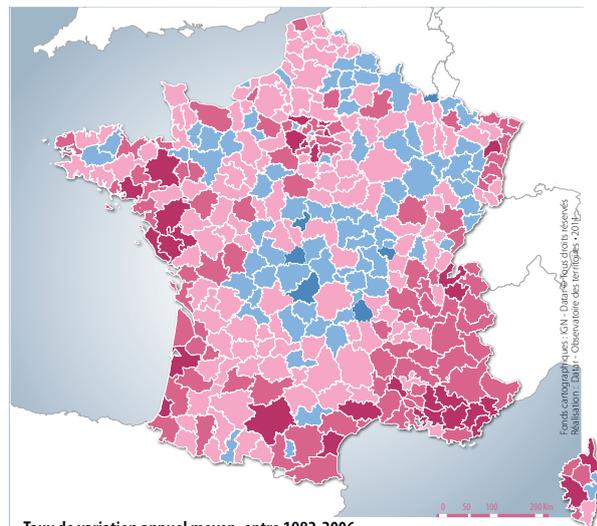
- **la fonction agriculture et pêche** ;
- **la fabrication industrielle** qui regroupe les métiers de la fabrication hors activités relevant de l'économie présentielle ;
- **les fonctions métropolitaines** qui regroupent les fonctions conception-recherche, commerce inter-entreprises, gestion, prestations intellectuelles, et culture-loisirs ;
- **les autres fonctions** qui englobent les métiers de la sphère présentielle (commerce de détail et services aux particuliers, transport de voyageurs, etc.) et ceux des activités annexes à la production, hors fonctions métropolitaines (logistique, commerce de gros, etc.)

Pour appréhender les fonctions stratégiques, l'Insee définit également la catégorie des cadres des fonctions métropolitaines (CFM), en retenant parmi les PCS des fonctions métropolitaines celles des cadres. Ils se substituent aux « emplois métropolitains supérieurs » (EMS).

BECKOUCHE Pierre, DAMETTE Félix, 1993. « Une grille d'analyse de l'emploi : une analyse fonctionnelle des activités pour remplacer la répartition primaire, secondaire, tertiaire », in *Economie et statistique*, n° 270.

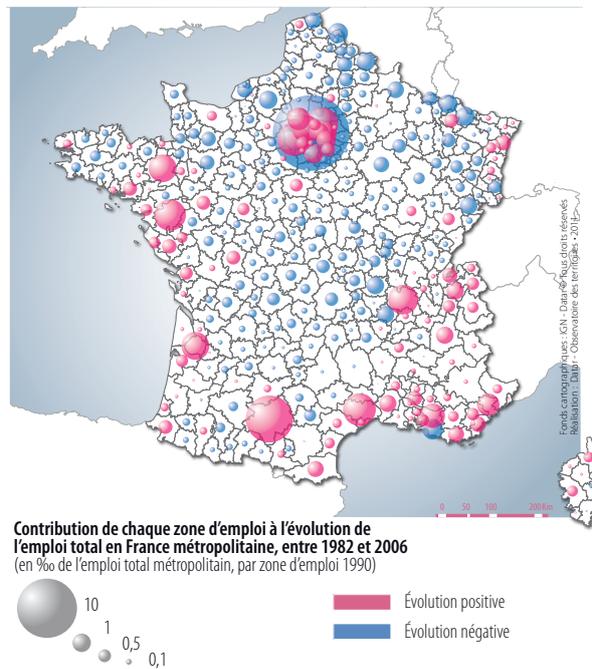
VAN PUymbroeck Cyrille, REYNARD Robert, 2010. « Répartition géographique des emplois : les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », in *Insee Première* n° 1 278, février.

Carte 4 ► Evolution de l'emploi par zone d'emploi (1982-2006)



Source : Insee, RP 1982 et 2006

Carte 5 ► Redistribution spatiale de l'emploi au niveau national (1982-2006)



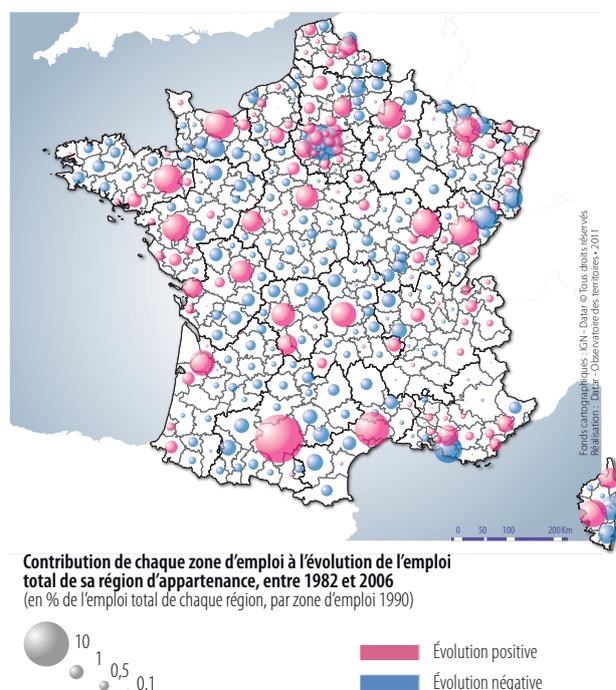
Source : Insee, RP 1982 et 2006

nales du Sud et de la façade atlantique ont développé les fonctions métropolitaines, ce qu'ont moins réussi celles du Nord-Est, pourtant relativement bien dotées au départ [2].

La redistribution des emplois accompagnant la croissance de la population et la mutation des activités a bénéficié à la quasi-totalité des zones d'emploi des régions attractives du Sud et de la façade atlantique.

Outre ces grands mouvements de population et d'entreprises, on assiste également entre 1982 et 2006, avec le développement des grandes agglomérations et l'augmentation de leur rayon d'influence due à la poursuite de la périurbanisation, à un mouvement de concentration et de redistribution spatiale de l'emploi entre les zones d'emploi de la plupart des régions. Ces reconfigurations infrarégionales trouvent leur origine dans un jeu combiné de redistribution de l'emploi au sein des régions et de mouvements migratoires entre régions. Le poids de la principale ou des deux principales zones d'emploi des régions, en général sièges de préfectures a augmenté. Seules l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur suivent une tendance inverse, avec entre 1982 et 2006 une diminution du poids respectif des zones de Paris et de Marseille et corollairement de la concentration de l'emploi. Quatre régions ont un degré de concentration comparable à celui de 1982, après une réorganisation plus ou moins importante de la géographie de l'emploi sur leur territoire régional : Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace et Rhône-Alpes.

Carte 6 ► Redistribution spatiale des emplois au sein des régions (1982-2006)



Source : Insee, RP 1982 et 2006

2 | Les mécanismes territoriaux de diffusion de la crise

La crise accélérateur des changements structurels

La crise de 2008, combinaison d'un choc industriel et d'un choc financier

De nombreux économistes s'accordent à fixer le début de la crise au second trimestre 2008 en France. Si on s'en tient aux variations du PIB à l'échelle nationale, le retournement de conjoncture négatif s'est produit au début de l'année 2008 (entre le premier et le deuxième trimestre) et la récession a duré jusqu'au milieu de l'année 2009. Les évolutions du PIB sont

redevvenues positives au deuxième trimestre 2009, et jusqu'au début 2011. Globalement, dans les études des impacts territoriaux de la crise proposées à ce jour, la période 2008-2009 est identifiée à celle de la « crise », prise au sens de récession. Cette crise s'est ouverte à la suite de deux chocs, un premier choc, industriel, à l'été 2007 (matérialisé par les hausses du cours des matières premières) et un second choc, financier, à l'hiver 2007-2008. Les conséquences de ces deux chocs se sont additionnées et combinées, produisant des effets divers selon les territoires et occasionnant une période de récession

► LA RÉVISION DU DÉCOUPAGE EN ZONES D'EMPLOI

Les zones d'emploi sont communément définies comme des espaces dans lesquels les établissements trouvent l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Leurs contours sont délimités à partir des déplacements domicile-travail établis pour la première fois en 1983-1984 et révisés à la marge, après le recensement de 1990. Conformément aux recommandations du Conseil national de l'information statistique (CNIS), le zonage a été redéfini et publié le 1^{er} juillet 2011, à l'issue d'une concertation aux échelons national et régional avec les acteurs publics utilisateurs du zonage.

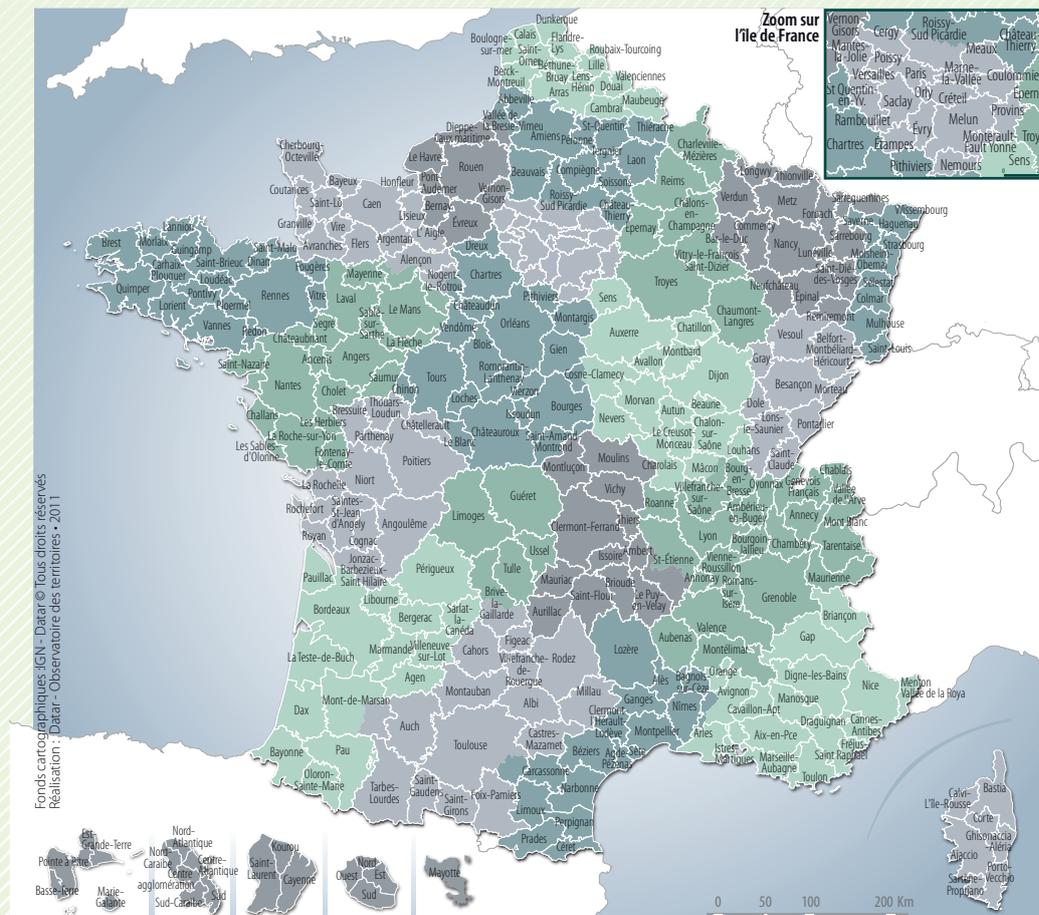
Le nouveau zonage prend en compte les grandes évolutions qui ont redessiné la géographie des marchés locaux du travail depuis plus de vingt ans : l'allongement des déplacements domicile-travail, le rayonnement croissant des grandes villes et la diminution de l'activité des territoires les moins dynamiques.

Le nombre de zones d'emploi de France métropolitaine est passé de 348 pour le zonage 1990 à 304 pour le zonage 2010. La taille moyenne a égale-

ment augmenté, en nombre de communes (de 106 à 120), en population (de 178 500 à 204 400), en population active (de 83 200 à 92 600) et en nombre d'emplois (de 75 000 à 85 900). Mais ces augmentations tiennent uniquement à l'accroissement de la taille des plus grandes zones, en général au détriment des zones limitrophes. Les valeurs médianes de la distribution ont peu évolué, de même que les valeurs des 10 % de zones d'emploi les plus petites. Le découpage conserve des zones d'emploi de taille réduite : 10 % d'entre elles regroupent moins de 9 000 emplois. Certaines petites zones d'emploi ont en effet été conservées, souvent dans des contours resserrés, pour tenir compte de particularités locales, micromarchés du travail, enclavement, etc.

Le nouveau découpage s'affranchit des limites administratives, départementales et, pour la première fois, régionales : onze zones d'emploi interrégionales ont été définies pour tenir compte des déplacements quotidiens des actifs.

Carte 1 ► Les zones d'emploi 2010



Source : Insee, Dares, Datar - 2011

Dares, Insee, Datar. *Atlas des zones d'emploi 2010*, à paraître.

d'un an, du second trimestre 2008 au second trimestre 2009. Les différents secteurs de l'économie ont été touchés avec une intensité variable par ces deux chocs économiques, certains ont été surexposés (industrie, intérim, construction, activités immobilières) et d'autres protégés (tertiaire supérieur, secteur médico-social, industrie agroalimentaire). Ces trois aspects de la crise de 2008, choc industriel, choc financier et combinaison des effets, sont à prendre en compte pour comprendre comment elle s'est déroulée dans les territoires : le choc industriel est venu rappeler douloureusement aux territoires industriels leur vulnérabilité face aux retournements de conjoncture ; le choc financier a révélé l'exposition des territoires de consommation aux chocs externes en affectant certains de leurs moteurs économiques (la construction en particulier). Malgré des avantages diminués par l'impact du choc conjoncturel ou financier sur certains secteurs d'activité, les territoires de type métropolitain ont mieux résisté à la crise.

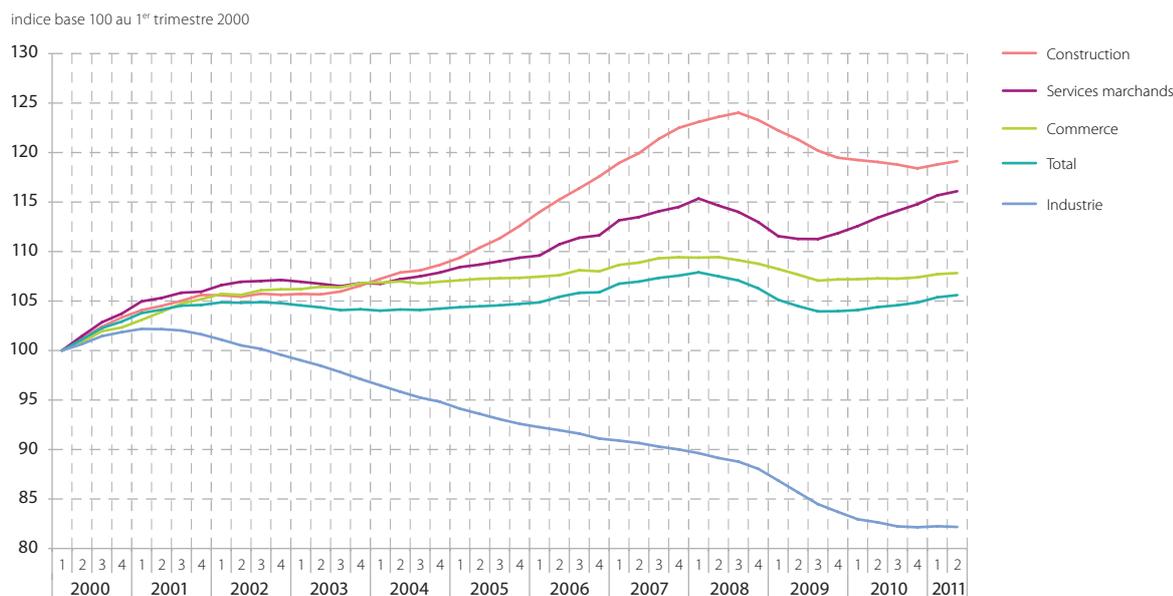
Accélération de la désindustrialisation et retournement de conjoncture dans la construction et les services

Le graphique décrivant l'évolution de l'emploi salarié des secteurs concurrentiels depuis 2000, montre très nettement le retournement intervenu au deuxième trimestre de 2008, qui a

aussi affecté la construction et les services, pourtant créateurs d'emploi depuis 2000. L'évolution la plus marquante demeure cependant celle de l'industrie qui voit le nombre de ses emplois diminuer encore plus fortement entre la fin de l'année 2008 et la fin 2009. Sur les trois dernières années, la diminution de l'emploi dans ce secteur représente un quart des pertes enregistrées depuis 20 ans. Le rythme annuel moyen de la baisse est ainsi passé de 1,3 % à 2,8 %.

A l'échelle des régions, on constate sans grande surprise que les secteurs de l'industrie et de l'intérim représentent dans quasiment toutes les régions les deux secteurs ayant subi le plus grand nombre de diminutions d'emplois, notamment dans les régions où la récession a été forte : Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine. Certaines régions du Sud et de l'Ouest de la France ont également enregistré d'importantes baisses d'emplois dans le secteur de la construction (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, et dans une moindre mesure Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Poitou-Charentes et Bretagne). Enfin, un autre groupe (Alsace, Auvergne, Ile-de-France, et Provence-Alpes-Côte d'Azur) a connu d'importantes pertes d'emplois dans le secteur des services marchands. Plusieurs mouvements sectoriels différents sont à l'œuvre au cours de la récession et se combinent dans les territoires de façon différenciée. On peut néanmoins identifier trois modèles : baisse de l'industrie, baisse de la construction et de l'intérim, baisse des services marchands. Il n'y a que dans la région Poitou-Charentes que la récession concerne tous les secteurs.

Graphique 1 ► Evolution de l'emploi salarié marchand par grand secteur en France (2000-2011)



Source : Insee, estimations localisées d'emploi par trimestre 2000-2011

Graphique 2 ► Répartition des baisses d'emploi par grand secteur, par région (1^{er} trimestre 2008 - 4^{ème} trimestre 2009)



Champ : salariés hors secteur agricole et services non marchands ; régions de métropole hors Corse
 Note : les grands secteurs concernés dans la région sont ceux qui ont connu une baisse nette d'emplois sur la période
 Source : Insee, estimations localisées d'emploi par trimestre 2008-2009

La vulnérabilité des territoires industriels aux retournements de conjoncture

La moitié des pertes d'emplois sont supportées par le secteur de l'industrie

Entre le 4^{ème} trimestre 2007 et le 1^{er} trimestre 2011, l'industrie française a perdu plus de 300 000 emplois. Les activités de main d'œuvre ont été les plus touchées : la métallurgie (57 000 emplois), l'industrie automobile (38 000), l'industrie du « caoutchouc et plastique » (36 000), l'industrie du « bois, papier, imprimerie » (34 000), l'industrie textile (30 000). La construction compte 50 000 emplois en moins, le commerce également, les activités les plus touchées étant le commerce de gros et le secteur du commerce et de la réparation d'auto-moto (50 000 emplois). Le secteur des transports a supprimé 39 000 emplois, celui de l'intérim 50 000 emplois, mais le bilan du secteur des services marchands est au final globalement positif et a permis de limiter les pertes d'emploi à 300 000 pour l'ensemble des secteurs.

En revanche, durant la période de récession, entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009, tous les grands secteurs ont réduit leurs effectifs, y compris le tertiaire marchand qui s'est nettement redressé depuis. La baisse de l'intérim a dépassé 150 000 emplois, servant de variable d'ajustement notamment pour l'industrie et la construction. Si l'emploi dans le secteur de la construction s'infléchit à la hausse depuis la mi-2010, l'industrie continue quant à elle de perdre des emplois.

Les territoires industriels particulièrement vulnérables

Si l'industrie est le secteur de l'économie le plus destructeur d'emploi, il n'est pas surprenant que les territoires dans lesquels ce secteur occupe une part importante soient les principaux concernés par les effets de la crise, diminution de l'emploi et montée du

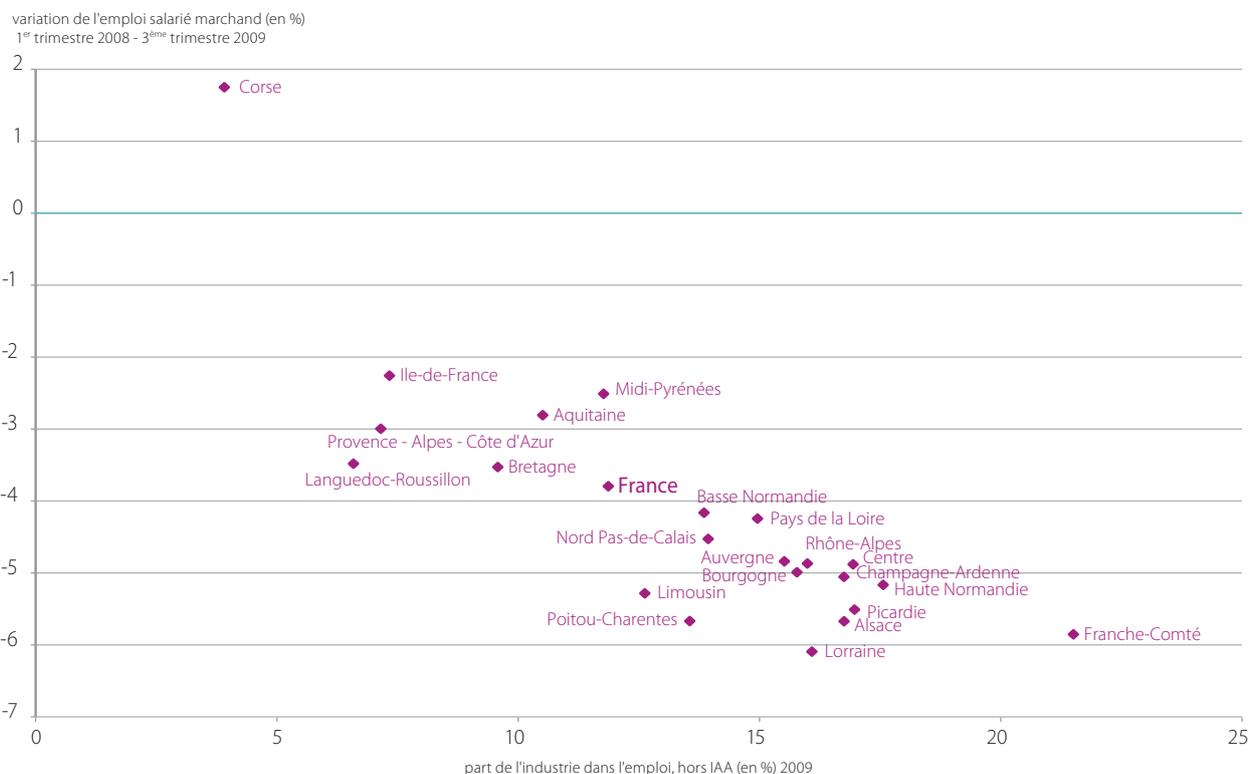
chômage. A l'échelle régionale, il existe une forte corrélation entre la part de l'industrie dans l'emploi salarié et la baisse de l'emploi au cours de la période de récession entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009. Les régions Franche-Comté, Haute-Normandie, Alsace, Lorraine, Picardie, Champagne-Ardenne où la part de l'industrie est la plus élevée, ont perdu entre 5 et 6 % de leurs emplois au cours de cette période. A l'inverse, en Languedoc-Roussillon, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, la baisse de l'emploi a été inférieure à la moyenne.

Compte tenu des particularités locales, la corrélation est moins forte à l'échelon des zones d'emploi. Néanmoins les résultats des études menées sur le sujet aboutissent à la conclusion d'un impact fort de la crise sur les zones d'emploi à forte spécialisation industrielle, plutôt situées dans le quart nord-est du pays. Ainsi, dans un large échantillon de zones d'emploi (composé des 161 zones d'emploi les plus grandes, représentant 82% du total national de l'emploi salarié privé) étudié par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau), les territoires spécialisés dans les activités industrielles (plus de 17 % de l'emploi salarié

privé total) connaissent une évolution « favorable » de l'emploi salarié privé (hausse ou baisse inférieure à 1 %) au cours des deux années 2008 et 2009, dans seulement 13 % des cas, alors qu'ils connaissent une évolution « défavorable » (baisse supérieure à 3 %) dans 64 % des cas [3].

L'industrie est par nature sensible aux cycles économiques (activité fortement exportatrice et tributaire d'une demande fluctuante, concurrence internationale, phénomènes de stockage et de déstockage, etc.), c'est donc elle qui a enregistré les plus fortes baisses d'emploi au cours de la crise de 2008. A titre d'exemple, l'industrie automobile a perdu près de 32 000 emplois salariés privés en deux ans (2008-2009), dont 1 000 à 1 500 dans les zones d'emploi de Nanterre, Poissy et Rennes, plus de 1 500 à Saint-Denis et plus de 2 000 au Havre. Aux pertes propres au secteur industriel s'ajoutent celles du secteur de l'intérim dont une très grande partie des salariés travaillaient pour l'industrie. Les évolutions négatives dans le secteur industriel sont donc amplifiées dans les territoires par le secteur de l'intérim, dont les pertes peuvent parfois multiplier les pertes d'emploi par deux voire plus.

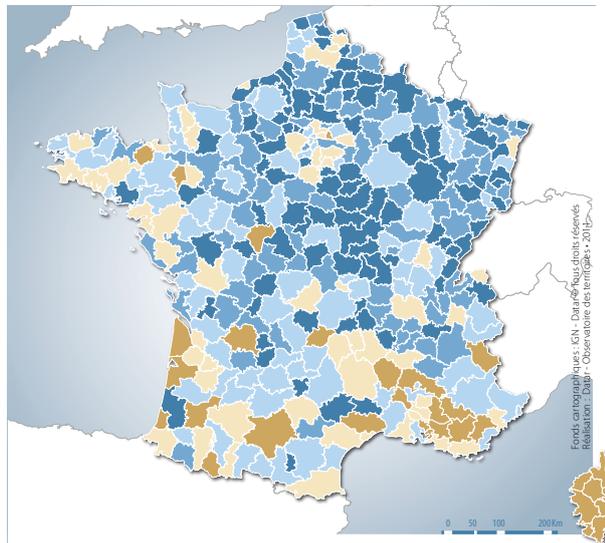
Graphique 3 ► Relation entre la part d'emploi industriel dans l'emploi des régions (2009) et la variation de l'emploi salarié marchand (2008-2009)



Champ : France métropolitaine, emploi salarié dans les secteurs essentiellement marchands (hors agriculture et particuliers employeurs)

Source : Insee, estimations localisées d'emploi par trimestre 2008-2009, CLAP 2009

Carte 7 ► Evolution de l'emploi salarié privé, par zone d'emploi (2007-2009)



Taux d'évolution de l'emploi salarié privé, entre 2007 et 2009

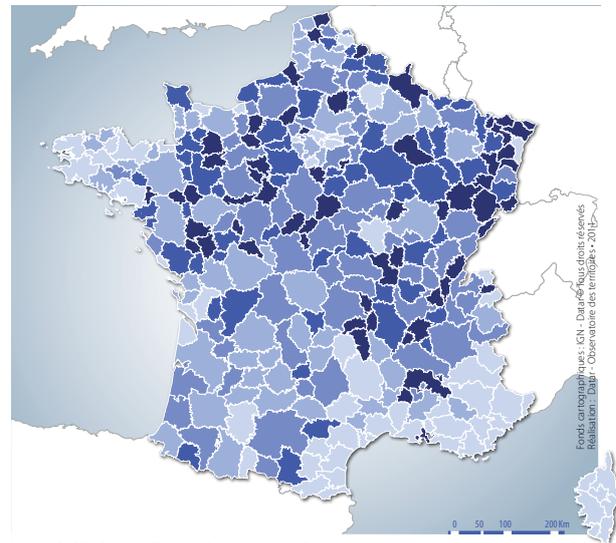
(en %, par zone d'emploi 1990)

- plus de 10,0
- de -1,0 à 1,0
- de -3,0 à -1,0
- de -5,0 à -3,0
- moins de -5,0

Données DOM non disponibles

Source : Pôle emploi, traitement Audelor pour la Fnau

Carte 8 ► Part des emplois dans l'industrie hors industrie agroalimentaire, par zone d'emploi (2009)



Part de l'industrie (hors industries agroalimentaires) dans l'emploi total

(en %, par région)

- de 21,9 à 42,7
- de 16,5 à 21,9
- de 11,9 à 16,5
- de 8,5 à 11,9
- de 2,3 à 8,5

France métropolitaine : 11,9 %

Données DOM non disponibles

Champ : établissements actifs au 31/12/2009, industrie hors industrie agroalimentaire

Source : Insee, CLAP 2009

L'intérim, variable d'ajustement des entreprises

Dans l'échantillon de 161 zones d'emploi de la Fnau, celles qui ont résisté à la crise parmi les zones d'emploi industrielles sont spécialisées dans des secteurs moins touchés par la crise, comme l'agroalimentaire ou la construction navale dont l'activité est restée soutenue, et celles où le recours à l'intérim est moins développé. Elles sont presque toutes situées dans l'Ouest.

Le retournement de tendance lors de la crise de 2008 a été très violent pour le secteur de l'intérim, qui est passé d'une création moyenne de 4 000 emplois par an sur sept ans (2000-2007), à une destruction moyenne de 77 000 emplois par an sur deux ans (2008-2009). L'année 2009 a toutefois enregistré une réduction de ces pertes. Au final, du quatrième trimestre 2007 au premier trimestre 2011, l'intérim a baissé de 44 000 emplois. Selon la Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la

statistique (Dares) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 55 % des emplois intérimaires supprimés sur la période considérée correspondaient à des postes dans l'industrie, 21 % dans la construction et 24 % dans le tertiaire. Les pertes d'emploi se chiffrent respectivement à 23 %, 19 % et 9 %.

Entre le début de l'impact de la crise (1^{er} trimestre 2008) et le début de la reprise de l'emploi au niveau national (3^{ème} trimestre 2009), l'intérim a représenté 40 % de la baisse totale d'emplois. Dans les Pays de la Loire et en Haute-Normandie, plus de 45 % des pertes d'emplois s'y rapportaient, contre 26 % en Poitou-Charentes, 23 % en Paca et 19 % en Alsace. L'intérim a joué un rôle moindre d'amortisseur de la crise dans ces régions que dans d'autres. Celles dans lesquelles la part des destructions d'emplois intérimaires a été la plus élevée avaient toutes au moins 5 % de leur emploi dans l'intérim début 2008, à l'exception de Rhône-Alpes (4,8 %), Auvergne (4,3 %) et Midi-Pyrénées (4,2 %). Ce sont également des régions dans lesquelles, lors de la reprise économique, la croissance de l'emploi a été dynamique.

Le développement fondé sur les activités liées à la population est freiné

Les effets des difficultés du secteur de la construction sur les économies locales

Les territoires spécialisés dans les activités liées à la présence des populations tirent mieux leur épingle du jeu que les territoires industriels. Ainsi, 42% des 50 territoires qualifiés de « présents » (au moins deux tiers d'emplois dans la sphère présente au sens de l'Insee) dans l'échantillon de la Fnau ont connu une évolution favorable de l'emploi salarié privé, contre 32% en moyenne nationale.

La consommation des ménages a plutôt bien résisté à la crise et la sphère présente a globalement continué à créer des emplois (73 000 en deux ans), notamment dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Mais la spécialisation des territoires dans ces activités ne constitue pas un bouclier à toute épreuve. Le choc finan-

cier de l'hiver 2008-2009 et les mesures de restriction d'une offre de crédit à l'origine même de ce choc, décidées par les acteurs du secteur bancaire à la fin de l'hiver 2008, ont fortement nui au commerce automobile, ainsi qu'aux secteurs liés à la construction et au commerce immobilier qui ont perdu respectivement 60 000 et 17 000 emplois en deux ans. Au total, 8 des 22 secteurs de la sphère présente ont perdu des emplois : outre ceux cités plus haut, le commerce de détail, les services financiers et l'hôtellerie.

Dans les zones d'emploi où la construction occupait une place importante (plus de 12% de l'emploi salarié privé total) et était fortement pourvoyeuse d'emplois pour l'intérim, la plongée de ces deux secteurs a pu entraîner l'ensemble de la zone d'emploi, comme à Tours, en Saintonge Maritime, à Dax, Vannes, en Vendée Ouest, à Saint-Brieuc, Bourgoin-La Tour du Pin, La Réunion ou en Martinique.

► ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Bien que récent, le concept d'« économie résidentielle » s'est imposé comme une des clés de lecture et d'action du développement territorial. Formulée initialement en termes de revenus venant, de l'extérieur, irriguer les économies locales, la base économique des territoires a progressivement été assimilée à leur « base exportatrice », mesurée en nombre d'emplois considérés comme « basiques » car produisant localement des biens et services vendus à l'extérieur du territoire considéré.

Reprenant la théorie de la base, Laurent Davezies a élargi la notion de moteur du développement, au-delà de la simple acception productive marchande, à l'ensemble des revenus marchands et non marchands qui viennent irriguer l'économie des territoires, revenant en cela à une application « fondamentaliste » des premières formulations de cette théorie. Dans ses travaux, il désigne donc par la notion de « base résidentielle », que d'autres ont qualifié « d'économie résidentielle », l'ensemble des richesses captées par les territoires grâce à leur offre résidentielle et touristique, indépendamment de leur capacité productive.

Dans un contexte de mobilité croissante où les différents revenus de transferts ont un poids grandissant, la part des revenus productifs, définis comme la contrepartie des biens et services produits localement et vendus à l'extérieur, est souvent moins importante que celle des autres sources de revenus : salaires associés aux emplois publics, pensions de retraite, prestations sociales, ou encore revenus des « résidents non recensés » (résidents secondaires, touristes). Ces revenus mobiles jouent, au même titre que les premiers, un rôle puissant de moteur de développement sur les territoires. Ces revenus constituent également une demande potentielle en cela qu'une partie d'entre eux sera dépensée sur place. Ils stimulent l'« économie présente » du territoire, c'est-à-dire les entreprises dont la production de biens et services est essentiellement destinée à satisfaire des besoins des ménages localisés sur le territoire ou des touristes.

Faisant un travail de repérage de ces entreprises à partir de la nomenclature d'activités économiques, l'Insee a réalisé une partition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente, applicable à des niveaux géographiques fins, qui permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle fournit aussi une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentes sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

DAVEZIES Laurent, 2009. « L'économie locale 'résidentielle' », in *Géographie Économie Société* 2009/1, Volume 11, pp. 47-53.

DAVEZIES Laurent, 2008. « La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses ». Collection La République des Idées, Le Seuil.

TALANDIER Magali, DAVEZIES Laurent, 2009. « Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels ». Editions du PUCA.

Insee, 2010. « Sphère présente et sphère non-présente », in *Document de travail en ligne*, juillet.

Une grande hétérogénéité des territoires résidentiels

L'approche par l'origine des revenus de Laurent Davezies [4] aboutissait à ces conclusions, en affinant le constat. Il existe en effet une grande hétérogénéité des territoires à forte composante résidentielle, et des degrés de vulnérabilité différents. Ainsi les territoires résidentiels périurbains ou frontaliers, qui tirent une part de leur revenu d'activités exercées hors de la zone d'emploi, enregistrent parfois d'importantes pertes d'emploi et un fort accroissement du chômage (Genevois français, Molsheim, Gisors, Santerre-Oise, etc.). Les territoires dont l'économie est alimentée principalement par les revenus des retraites enre-

gistrent une baisse de leur emploi plus rapide que la moyenne nationale (Dax, Coutances, Cosne-sur-Loire, Crest-Die, Ganges-le Vigan, Saint-Girons). Ce sont des territoires de moindre attractivité, touristique en particulier, et les pertes d'emploi dans les secteurs vulnérables n'y sont pas compensées par une économie résidentielle dynamique.

Seuls semblent protégés les territoires résidentiels touristiques ou associant attractivité pour les retraités et les touristes. Ils sont essentiellement situés dans le Sud, en Corse notamment. Néanmoins, dans le domaine du tourisme marchand international, l'attractivité touristique peut parfois constituer un accélérateur de choc en période de récession, comme à Nice ou à Cannes.

Une plus grande résistance des territoires à dimension métropolitaine

Les grandes villes résistent mieux grâce à un tissu plus diversifié

Parmi les facteurs qui jouent un rôle d'amortisseur de la crise figurent la taille des villes, qui favorise une plus grande diversification des activités et un niveau élevé de qualification de la main d'œuvre. Dans les régions fortement affectées par les destructions d'emploi, les zones d'emploi sièges des villes les plus importantes s'en sortent généralement plutôt bien, comme Nancy en Lorraine, Strasbourg en Alsace, Auxerre en Bourgogne, Angoulême en Poitou-Charentes, Rouen et Caen en Normandie. Certaines n'ont cependant pas été épargnées, comme Grenoble et Orléans, Reims, Amiens et Saint-Etienne qui figurent parmi les zones d'emploi les plus touchées par la crise. Elles ont chacune subi de lourdes pertes dans l'un ou l'autre de leurs secteurs d'activité. Leur taille moindre et leur activité moins diversifiée diminuent leur capacité à absorber ces chocs. La plupart de ces zones d'emploi bénéficient en outre d'une faible attractivité démographique.

Selon la Fnau, la croissance démographique a joué un rôle d'amortisseur de crise. Parmi les territoires très dynamiques démographiquement, la moitié a enregistré des évolutions relativement favorables de l'emploi salarié privé de fin 2007 à fin 2009, contre un tiers pour l'ensemble des territoires de l'échantillon étudié. Les territoires en déprise démographique ont au contraire très mal résisté. L'étude économétrique menée pour mesurer l'impact de chaque facteur montre que l'effet démographique est avéré, indépendamment des autres facteurs auxquels il est associé, métropolisation ou résidentialisation.

L'avantage métropolitain : des activités à forte valeur ajoutée, un haut niveau de qualification et de revenus

L'ensemble des travaux s'accordent pour affirmer la résistance à la crise des territoires de type métropolitain. Ainsi, selon l'Insee, la résistance des villes telles que Lyon, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Montpellier, a bénéficié à l'ensemble de leur département siège. Ces départements ont en particulier une progression de l'emploi plus favorable que celle de leur région respective. Dans la classification établie par l'Insee [5], ces villes sont répertoriées comme ayant « une dynamique de type métropolitain, tirée par les activités à forte valeur ajoutée, et associant les croissances de l'emploi, des qualifications et des revenus ». Les réductions d'emploi y ont été limitées et se sont portées dans une proportion élevée, voire intégralement, sur les emplois intérimaires.

L'étude de la Fnau pointe également le lien entre la dimension métropolitaine, caractérisée par la forte présence du tertiaire supérieur, ici définie par la part élevée des cadres des fonctions métropolitaines (CFM), et la résistance à la crise. Le degré de résistance à la crise diminue corrélativement à la diminution de la part des cadres de fonctions métropolitaines (CFM) dans l'emploi. Parmi les zones d'emploi de l'échantillon bien dotées en CFM, la moitié connaissent une évolution favorable de l'emploi salarié contre un tiers seulement en moyenne. Seulement 20% des zones d'emploi les moins pourvues en CFM enregistrent une évolution favorable de l'emploi salarié.

La période de reprise nuance le bilan de la période de récession

La reprise bénéficie aux régions les moins touchées par la crise, mais aussi à quelques autres

A l'issue de la période de récession, neuf régions affichent des variations du PIB et de l'emploi salarié privé supérieures à la moyenne métropolitaine, et neuf autres des variations contraires, quatre régions se trouvant dans une situation intermédiaire.

L'analyse des évolutions de l'emploi au cours de la phase de reprise permet de nuancer ces résultats. La récession a provoqué une baisse continue de l'emploi salarié privé en France entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 3^{ème} trimestre 2009. On enregistre une baisse de 550 000 emplois sur cette période, soit une perte de 3,4 % des emplois en moyenne nationale. L'emploi salarié privé a ensuite augmenté chaque trimestre, la hausse entre le 3^{ème} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2011 est de 1,3 %, soit

200 000 créations d'emplois. La comparaison des évolutions de l'emploi au cours de ces deux périodes permet de voir dans quelles régions la récession a été la plus profonde ou la moins profonde, et dans lesquelles la reprise a été la plus forte ou la moins forte.

A l'exception de la Corse, l'emploi a baissé dans toutes les régions entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 3^{ème} trimestre 2009, puis a augmenté dans toutes les régions pendant la 2^{ème} période. La majorité des régions les plus fortement touchées dans un premier temps sont celles pour lesquelles la reprise de l'emploi jusqu'au début 2011 est la plus molle, et inversement. Toutefois, certaines régions font exception. Les régions Franche-Comté, Rhône-Alpes et Alsace connaissent une reprise de l'emploi égale ou plus élevée que la moyenne française alors qu'en début de crise la baisse avait été plus forte ou égale à la moyenne nationale. Ce sont donc trois régions, appartenant précédemment au groupe de celles qui ont connu la récession la plus accentuée, qui enregistrent une reprise

▶ LES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS À L'ÉPREUVE DE LA CRISE

En France, les dépenses des administrations publiques locales représentent plus de 10 % du PIB. Les collectivités locales assurent plus de 71 % de l'investissement public en 2010. Ces dépenses sont engagées très majoritairement par l'échelon communal et intercommunal (communes et groupements de communes à fiscalité propre). Principalement constituées de dépenses d'équipement direct, elles sont aussi co-financées par des subventions provenant des départements et des régions.

En 2008, première année de mandat municipal, les communes ne sont pas dans une phase d'accroissement des dépenses d'investissement. Le poids du secteur communal (communes et groupements de communes) dans l'ensemble des dépenses d'équipement des collectivités est légèrement en retrait face aux investissements croissants des départements et des régions. Les dépenses réelles d'investissement (hors gestion active de la dette) des communes et des groupements à fiscalité propre sont passées de 41 milliards d'euros en 2007 à 38,6 milliards en 2008, soit une baisse de 5,9 %.

La crise survenue à l'automne 2008 s'est traduite par des difficultés d'accès au crédit ainsi que par la crainte d'un renchérissement durable du coût de la dette. Le plan de relance de l'économie a incité les collectivités locales à ne pas réduire leurs dépenses d'équipement. Une partie des dépenses a été financée grâce au versement anticipé du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Cette avance de l'Etat, accordée en échange d'un engagement à maintenir les dépenses d'équipement à un niveau conforme à celui des années antérieures, a permis aux collectivités de soutenir le secteur du bâti-

ment et des travaux publics sans recourir massivement à l'emprunt, voire en le réduisant. Ainsi, le secteur communal a maintenu les dépenses d'investissements à un niveau élevé, alors qu'elles auraient pu chuter sensiblement avec la crise économique. Les dépenses réelles d'investissement du secteur communal ont progressé de 1,7 % entre 2008 et 2009.

Le cycle électoral classique, qui se traduit en général par une baisse des investissements l'année des élections municipales et l'année suivante, avant une reprise 2 ans après, s'est donc trouvé chahuté. Les communes, après avoir anticipé des investissements en 2009, ont réduit nettement leurs dépenses en 2010 (-5,2 %). Les dépenses d'investissement des groupements ont légèrement progressé (+1 %), mais globalement, le secteur communal a réduit ses investissements de 3,7 %. Cette réduction est liée à l'effet d'anticipation du plan de relance, mais elle traduit aussi l'incertitude dans laquelle se trouvent les collectivités.

En 2011, les dépenses d'investissement sont dynamiques dans les communes et dans les groupements à fiscalité propre. Elles progressent respectivement de 4,1 % et de 7,7 %. Globalement dans un contexte instable, les collectivités locales font un effort sur l'investissement tout en ayant un recours limité à l'emprunt.

Observatoire des finances locales. « Les finances des collectivités locales en 2011 : état des lieux ». DEXIA, 2011. « Finances locales en France. Grandes Tendances 2011 », in *Note de conjoncture*, novembre.

forte de l'emploi salarié privé. A l'inverse, les régions Centre, Bourgogne, Haute-Normandie, Lorraine, Picardie, Poitou-Charentes qui avaient connu la récession la plus accentuée, connaissent une faible reprise de l'emploi. En Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse de l'emploi avait été moindre que la moyenne française mais la reprise y est plus faible.

Parmi les vingt départements les plus affectés par la récession, sept peinent à rebondir

La maille départementale permet d'établir des nuances intra régionales, et confirme la résilience des territoires de type métropolitain. Un certain nombre de départements parmi ceux qui ont bien résisté durant la période de récession rebondissent mieux depuis le 3^{ème} trimestre 2009. Parmi eux se trouvent ceux de quelques-unes des grandes métropoles régionales dynamiques : Toulouse, Nantes, Bordeaux, Lyon, Montpellier.

A l'inverse, quelques départements sont plus profondément et plus durablement touchés par la crise. Parmi les vingt départe-

tements dans lesquels les évolutions de l'emploi salarié privé ont été les plus négatives entre le premier trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009 (au-delà de 6%), sept figurent encore en bas du tableau sur la période de fin 2009 à début 2011 : l'Allier, les Hautes-Pyrénées, la Creuse, l'Yonne, les Vosges, la Nièvre et la Meuse. D'autres départements, un peu moins touchés dans un premier temps en font également partie : l'Eure, l'Aisne, l'Orne, le Cher, l'Indre et le Nord. Ces départements sont essentiellement ruraux ou ruraux à vocation industrielle.

Mais les mécanismes et le calendrier de diffusion des effets de la crise sont complexes et quelques trajectoires sont paradoxales, combinant de nombreux effets croisés des évolutions sectorielles et de leur répercussion sur les revenus des populations, ainsi que de l'intervention publique, notamment en matière d'investissement. On trouve en effet parmi les départements où l'évolution de l'emploi sur la période la plus récente est négative, un certain nombre d'entre eux qui avaient bien résisté au cours de la période de récession, des départements méridionaux notamment (Lozère, Alpes-de-Haute-Provence), ou des départements sièges de grandes villes ou de villes moyennes (Metz-Nancy, Saint-Brieuc, Troyes, Belfort) jusque-là relativement préservés. ■

Bibliographie

- [1] HECQUET Vincent, 2012. « Emploi et territoires de 1975 à 2006 : tertiarisation et rétrécissement de la sphère productive », in *Economie et Statistique*, à paraître.
- [2] SOeS, Datar, 2011. « Le potentiel de développement », in *Indicateurs de développement durable pour les territoires, Etudes et documents*, n° 57, novembre.
- [3] Fnau, 2011. « L'emploi local face à la crise 2008-2009 : Un révélateur des divergences territoriales ».
- [4] DAVEZIES Laurent, 2010. « La crise et nos territoires : premiers impacts, rapport pour l'ADCF, la caisse des dépôts et l'Institut CDC pour la recherche ».
- [5] REDOR Patrick, 2010. « Dynamiques régionales, dynamiques urbaines », in *La France et ses régions*, collection Insee référence.